
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 29 septembre 2022 à 19h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
Mme Anolise Brault, conseillère
Mme Jacynthe Potvin, conseillère
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est aussi présente : Mme Sophie Beaudreau, agente de soutien administratif
et greffière-trésorière adjointe

Sont absents : M. Francis Grégoire, conseiller
M. Richard Hébert, conseiller

2022-09-217

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H00.

2022-09-218

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Administration**
 - 3.1 Autorisation de dépense – Journées de la culture – 1^{er} et 2 octobre 2022
4. **Période de questions**
5. **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION

2022-09-219

3.1 AUTORISATION DE DÉPENSE – JOURNÉES DE LA CULTURE – 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2022-07-178 *Journées de la culture – 30 septembre au 2 octobre – Proclamation* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude planifie une programmation incluant plusieurs spectacles gratuits pour les participants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget global de 15 000\$ pour la tenue de cet événement.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise une dépense de 15 000\$ pour les frais reliés à cet événement ;

QU'un poste budgétaire identifié « *Journées de la Culture* » soit créé ;

QUE la dépense soit imputée au fond général de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2022-09-220

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée 19h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Annick Corbeil,
Maire

Sophie Beaudreau,
Agente de soutien administratif et
greffière-trésorière adjointe